



REPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 26/01/2023
Reçu en préfecture le 26/01/2023
Publié le
ID : 027-212704779-20230119-DL4_2023-DE

Mairie de
Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **19 janvier 2023 à 19h00** - Date de convocation : **13 janvier 2023**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**
Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, WECKSTEIN,

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs :

Mmes, MM. LOCHON (pouvoir à M. MAINGUY), VAUZOU (pouvoir à M. GUION)

DELIBERATION n° 4/2023 - ACQUISITION DE STOPS CLIGNOTANTS

M. le Maire propose au conseil l'acquisition de 5 « stops clignotants » afin d'augmenter la visibilité de la signalisation routière et de limiter la vitesse.

Le prix de cet achat est de 6 395 € HT devis de la société TRAFIC ;

Après délibération, le conseil à l'unanimité :

- approuve l'opération

Autorise M. le Maire à :

- déposer des demandes de subvention
- signer tous les documents s'y référant
- inscrire cette dépense au budget primitif 2023 en section d'investissement.

Le Maire, Pascal

